

# NAGE AVEC PALMES SAISON 2020

## RÈGLES DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE SÉNIOR

**Championnat du Monde**  
**San Andrés Islas (Colombie)**  
**Du 24 au 28 septembre 2020**

### **Eau Libre**

*Sous réserve de confirmation du programme du championnat du Monde lors du « board » d'octobre de la CMAS*

**Soumis pour décision au CDN FFESSM en date du 11/10/2019**

## A - OBJECTIFS

**A1** - L'objectif principal de la saison est le **Championnat du Monde Sénior**.

**A2** – Les objectifs sportifs :

- ✓ Engager des sportifs capables de se classer dans le « top 12 » en individuel
- ✓ Engager des relais capables d'être classés dans le « top 6 »

**A3** – L'ambition : gagner au moins 1 médaille.

## B – MODALITÉS DE SÉLECTION / GENERALITES

### ARTICLE B1 - CONDITIONS À RESPECTER

**B1.1** – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire pour les sportifs listés ou d'un certificat médical signé d'un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

**B1.2** – L'âge minimum pour participer aux compétitions officielles CMAS Séniors est de 15 ans (cadet 2).

**B1.3** - Un sportif prétendant obtenir sa sélection en Équipe de France s'engage à respecter le règlement commun à toutes les disciplines compétitives de la FFESSM relatif aux sélections en Équipe de France.

**B1.4** - Un sportif sélectionné en Équipe de France s'engage à respecter la convention en Équipe de France (valable 1 an à compter de sa date de signature) et notamment à participer au programme d'action mis en place à l'issue des sélections ou présélections. Ladite convention doit être signée et retournée au siège fédéral dans les délais impartis par le DTN.

### ARTICLE B2 – COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

**B2.1** – La présélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors du **Championnat de France Elite (N1) Eau Libre** de la saison en cours.

### ARTICLE B3 – CONDITIONS A SATISFAIRE POUR PARTICIPER AUX EPREUVES SELECTIVES

**B3.1** – Sauf dérogation du DTN, pourront participer aux épreuves sélectives en Équipe de France, les seuls sportifs, qui, au cours de la saison 2020 (conditions cumulatives) :

- ✓ **Se sont qualifiés au championnat de France Elite Eau Libre**
- ✓ **Ont réalisé un Temps Minima Sénior Eau Libre (TMS EL)** lors d'une compétition officielle piscine

**B3.2** – Toutes les compétitions piscine inscrites au calendrier officiel de la FFESSM ou de la CMAS et organisées **avant le 11/05/2020** sont supports à la réalisation des TMJ EL à la condition que ces compétitions soient **organisées en bassin de 50 mètres et que le chronométrage soit électronique**.

**B3.3** - En référence à l'article 2.4.2 du règlement commun relatif aux sélections en Équipe de France, seules les performances réalisées dans le respect des règlements sportifs NAP en vigueur de la FFESSM et/ou de la CMAS seront prises en considération.

**B3.4** – La réalisation d'un TMS EL se justifie à partir du classement numérique national de la FFESSM (e-nap) et/ou des résultats officiels figurant sur le site de la CMAS.

**B3.5** – Les TMS EL sont précisés au chapitre « G » du présent règlement.

### C – PERFORMANCES A REALISER / EPREUVES INDIVIDUELLES

**C1** – Seront proposés à la sélection en Equipe de France Sénior, les sportifs qui auront réalisé les performances suivantes lors des compétitions de sélection, chez les féminines et les hommes, au classement général toutes catégories confondues :

- ✓ **Se classer dans les 2 premiers** d'une des épreuves individuelles suivantes :
  - SF : 2000 SF (pour la sélection au 1000 SF) - 5000 SF
  - BI : 1000 BI - 3000 BI

### D – PERFORMANCES A REALISER / RELAIS

**D1** - Seront proposés à la sélection pour intégrer un relai France Sénior, les sportifs qui auront réalisé les performances suivantes lors des compétitions de sélection, chez les féminines et les hommes, au classement général toutes catégories confondues :

- ✓ **Se classer 1<sup>er</sup>** d'une des épreuves individuelles suivantes :
  - SF : 250 SF
  - BI : 250 BI
- ✓ **Se classer dans les 2 premiers** d'une des épreuves individuelles suivantes :
  - SF : 2000 SF
  - BI : 1000 BI

**D2** – Un relai France Sénior ne sera constitué que si le temps cumulé des performances réalisées par les 2 meilleures féminines et les 2 meilleurs hommes permet de répondre aux objectifs précisés au A1.2 au regard du niveau international constaté lors de la dernière compétition internationale de référence (champion du Monde Sénior ou championnat d'Europe Sénior).

### E – DEPARTAGE

**E1** – En cas d'égalité pour la 2<sup>ème</sup> place, le sportif ayant réalisé le plus grand nombre de TMS EL au cours de la saison sera proposé à la sélection. En cas d'égalité persistante, le sportif ayant réalisé les meilleures performances dans une distance correspondant à une épreuve de relai pendant la compétition de sélection sera proposé à la sélection.

### F - LISTE NOMINATIVE DES SÉLECTIONNÉS ET ENGAGEMENTS

**F1** – En référence à l'article 3.2 du règlement commun de sélection des équipes de France, la liste des sportifs proposés à la sélection est établie par un comité de sélection composé :

- ✓ Du DTN
- ✓ De l'entraîneur national fédéral en chef de l'équipe de France concernée par la sélection
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d'un Pôle France
- ✓ Du Président de la Commission Nationale de NAP
- ✓ De l' élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National (CDN) de la FFESSM

**F2** - La parution de la liste des sportifs sélectionnés en Equipe de France sera ratifiée par le DTN dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

**F3** – En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir la bonne cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance du collectif en individuel comme en relai, le profil de chaque sportif, ses résultats de la saison en cours et aux derniers championnats internationaux seront pris en compte. Ainsi, des sportifs ayant satisfait les critères de sélection peuvent, sur décision du DTN, ne pas être sélectionnés.

**F4** – La sélection d'un sportif pourra être questionnée à l'issue de chaque action de préparation terminale de l'équipe de France (participation obligatoire) où cours desquelles les niveaux d'engagement et de performance de chaque sportif seront systématiquement évalués.

**F5** – Seuls les sportifs en conformité avec l'article B1 du présent règlement seront sélectionnés définitivement et officiellement en Equipe de France.

**F6** – Les engagements définitifs, en individuel ou par équipe, ainsi que la composition définitive et l'ordre des relais, relèvent du seul choix de l'entraîneur national en chef de l'Équipe de France concernée après avis du (des) entraîneur(s) nationaux en second. Les choix sont validés par le DTN.

**F7 - Tous les sportifs sélectionnés en individuel sont à la disposition du collectif pour intégrer un relai si besoin.**

**F8** – Un sportif sélectionné uniquement au titre d'un relai peut être engagé dans une épreuve individuelle dans l'objectif de préparer l'épreuve de relai pour laquelle il a été sélectionné.

### G – TEMPS MINIMA SENIOR EAU LIBRE (TMS EL)

Compétitions support : Toutes les compétitions piscine inscrites au calendrier officiel de la FFESSM ou de la CMAS et organisées **avant le 11/05/2020**

Conditions de réalisation : piscine de 50 mètres - chronométrage électronique

#### EPREUVES EN MONOPALME

- ✓ 1000 SF Eau Libre
- ✓ 4x2000 SF Eau Libre

800 SF	Homme	Femme
TMS EL	06:57	07:22

- ✓ 5000 SF Eau Libre

1500 SF	Homme	Femme
TMS EL	13:25	14:20

#### EPREUVES EN BIPALMES

- ✓ 1000 BI Eau Libre
- ✓ 3000 BI Eau Libre
- ✓ Relai 4x1000 BI Eau Libre

400 BI	Homme	Femme
TMS EL	03:45	04:08

#### EPREUVES EN MONOPALME ET EN BIPALMES

- ✓ Relai 4x250 SF/BI Mixte Eau Libre

200 SF	Homme	Femme
TMS EL	01:30	01:40

200 BI	Homme	Femme
TMS EL	01:45	01:55

Rappel : les TMS EL sont établis pour l'olympiade 2017 – 2020 en référence aux temps réalisés par les meilleurs sportifs internationaux « Eau Libre » dans les épreuves du 800 SF et du 1500 SF en piscine lors des derniers championnats du Monde Sénior.